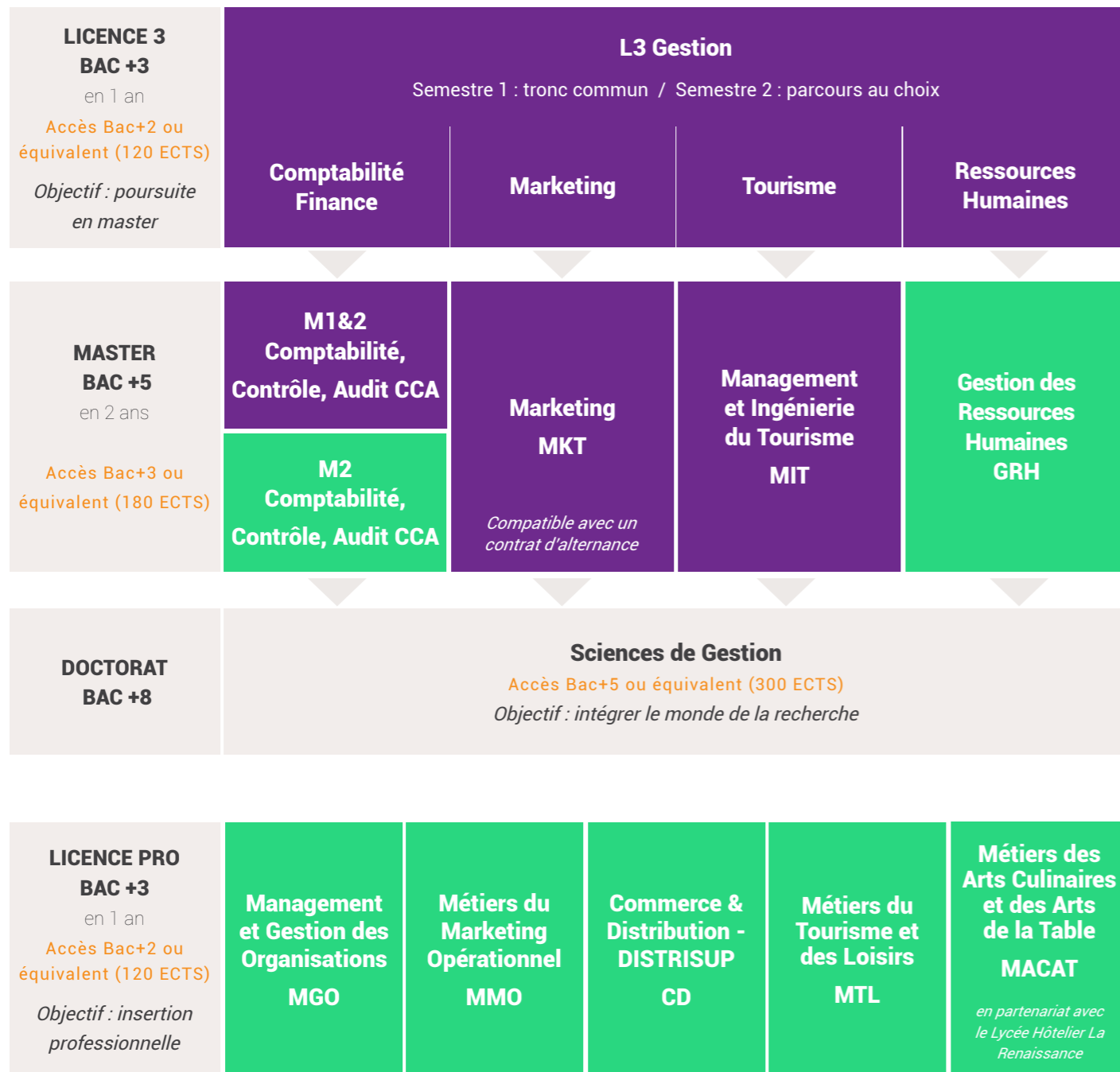


Je suis étudiant.e

Poursuivre mes études



Je travaille ou je suis demandeur d'emploi

Monter en compétences

* Compatible avec un contrat d'alternance



Formation continue
✓ Cours du soir

Formation continue
✓ Cours en journée

Formation initiale
✓ En journée à temps plein
✓ Périodes de stage en entreprise

Alternance (contrat de professionnalisation ou apprentissage)
✓ Formation rémunérée
✓ Frais de formation pris en charge par l'entreprise

Les cursus en formation continue doivent être financés. Certains dispositifs peuvent être mobilisés dans le cadre d'une convention de prise en charge des frais de formation (CPF, CPF de transition, Pro A, Plan de développement des compétences). Des tarifs réduits sont proposés aux individuels payants.

Pour obtenir un devis, nous vous invitons à contacter le service Formation Continue : formationcontinue@iae-reunion.fr